

## **Règlement de consultation valant CCP**

**Référence : MARCHE GYMNASSE 2024 – 2027/1**

### **1. Identification de la personne publique :**

LYCEE DES METIERS ANDRE SIEGFRIED

12 Rue des Dominicains

BP 40234

67504 HAGUENAU CEDEX

Représentée par : Monsieur Alain HEILLI, Proviseur

Téléphone : 03 88 73 54 55

Email : [ce.0670024m@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670024m@ac-strasbourg.fr)

Comptable assignataire : Mme Emmanuelle HOPP, Agent Comptable du Lycée Schuman à Haguenau.

### **2. Durée du contrat :**

Le contrat sera passé pour une période de 10 mois ½ du 1er septembre 2024 au 15 juillet 2025, avec possibilité de reconduction de 2 périodes distinctes de 10 ½ mois supplémentaires, soit jusqu'au 15 juillet 2027.

### **3. Objet du contrat :**

Entretien du gymnase et locaux annexes.

#### 4. Description des prestations attendues :

Il est attendu du prestataire retenu qu'il assure la mission d'entretien des locaux décrits ci-dessous.

##### a. Surfaces

LOCAUX	SURFACE EN M2
SAS D'ENTREE + COULOIRS DE CIRCULATION	65
VESTIAIRES FEMMES	14
VESTIAIRES HOMMES	15
SANITAIRES ET DOUCHES FEMMES	8
SANITAIRES ET DOUCHES HOMMES	8
BUREAU DES PROFESSEURS	12
SANITAIRES ET DOUCHE BUREAU DES PROFESSEURS	5
SALLE DE SPORT	516
DEPOT A	35
DEPOT B	14

##### b. Nature des surfaces

- Carrelage
- Vitres
- Portes vitrées
- Portes pleines peintes
- Sol spécifique du gymnase

##### c. Fréquence des travaux

Voir **Annexe 1**.

La « prestation exceptionnelle de remise en état avant la rentrée scolaire de septembre » devra être réalisée :

- la dernière semaine d'août si la rentrée a lieu le 1<sup>er</sup> septembre,
- entre le 1<sup>er</sup> septembre et la date officielle de rentrée scolaire (par exemple pour 2024 la rentrée se tient le 2 septembre, l'intervention de remise en état devra donc être réalisée semaine 35).

En cas de cas de force majeure nécessitant la fermeture exceptionnelle de l'établissement (crise sanitaire par exemple), la prestation ne sera pas nécessaire. Le prestataire ne pourra demander de dédommagement à l'établissement.

**Important** : la visite des locaux est prévue entre le 13 et le 17 mai 2024, s'adresser à Mme Ottmann, Gestionnaire ([isabelle.ottmann@ac-strasbourg.fr](mailto:isabelle.ottmann@ac-strasbourg.fr)) pour prendre rendez-vous.

**5. Conditions de réalisation des prestations :**

Le prestataire fournira :

- Une offre de prix *principale* (sur l'annexe 1), coût mensuel.
- Une offre de prix *variante* (sur l'annexe 1), coût mensuel.
- Le coût de la *prestation exceptionnelle* de remise en état avant la rentrée de septembre, coût horaire.
- Le planning prévisionnel en fonction du calendrier scolaire de la zone B.

Le gymnase est partagé en soirée, parfois pendant les congés scolaires et/ou le weekend avec le TTHW (Club de Tennis de Table de Haguenau et Wissembourg), ce dernier fournira un planning d'occupation annuel à l'établissement, qui en informera le prestataire en début d'année scolaire et tout au long de l'année si nécessaire. Ceci afin que le prestataire puisse s'organiser et transmettre un planning définitif à l'établissement (pour le 30 septembre).

*Le matériel de nettoyage, les produits et consommables ne sont pas fournis, sauf le papier WC et les bobines essuies mains, mis à disposition par le Lycée pour les vestiaires et le bureau des enseignants.*

**6. Pénalités :**

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, en cas d'absence d'exécution des prestations conformément à la fréquence indiquée dans l'annexe 1, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité égale à 50 euros (cinquante pour euros) par prestation inexécutée.

Outre l'application éventuelle des pénalités, l'établissement se réserve le droit de faire exécuter sa commande par un autre prestataire aux frais et risques du titulaire.

Le cas échéant, le marché peut être résilié aux torts de l'opérateur économique en application de l'article 29 du CCAG-FCS.

**7. Engagements du prestataire :**

Le prestataire s'engagera à :

- Assurer la prestation d'entretien dans les conditions énoncées plus haut.
- A ne pas sous-traiter la prestation.

## 8. Modalités de règlement :

Le prestataire déposera une facture *mensuelle* détaillée sur CHORUS selon les modalités pratiques jointes au bon de commande. Le numéro d'engagement sera le numéro du bon de commande émis annuellement par le Lycée.

### Sur la facture figurera, outre les mentions légales :

- Le nom, numéro de Siret et adresse du créancier,
- Le numéro IBAN + BIC,
- Les références du contrat,
- Les références de la commande,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors TVA,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations exécutées.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de 30 jours à compter de la date de réception de facture sur la plateforme CHORUS PRO.

## 9. Critères d'attribution du marché :

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

- |  |             |
|--|-------------|
| - <b>Prix</b>                          | <b>40 %</b> |
| - <b>Qualité des services associés</b> | <b>30 %</b> |
| - <b>Démarches environnementales</b>   | <b>30 %</b> |

## 10. Date limite de transmission des offres :

Les offres devront parvenir au Lycée via la plateforme AJI : <https://association.aji-france.com/>

**Au plus tard vendredi 14 juin 2024 - 17h00.**

## 11. Délai de validité des offres :

60 jours.

## 12. Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 15 juillet 2025, hors intervention « exceptionnelle avant la rentrée scolaire de septembre ».

**13. Notification :**

L'attribution du marché sera validée par l'émission d'un bon de commande transmis au prestataire retenu accompagné du contrat signé.

**14. Résiliation :**

Le marché arrivera à échéance à la date prévue par le contrat.

**Pour toute demande d'informations, contacter Mme Ottmann, Gestionnaire**

**Via la plateforme AJI**